



Frais pompe funèbre

Par **Cass29**, le **16/12/2019** à **15:11**

Bonjour mon père et décédé il y a un mois. M'entendant pas avec mes frères et sœur je n'est pas spécialement était convier à faire les papiers au pompe funebre. J'ai signé lors de l'enterrement un devis. Je vien vous car je voulais savoir nous sommes 7 enfants au total et l'un d'eux me dit que nous serons que 3 à payer car on es que 3 à avoir des revenus. Donc je voulais savoir si le total de la facture devait être divisé par 3 ou par 7 car je ne vois pas pourquoi je payerai pour les autres et que en plus je payerais des choses qui étaient pas utiles pour l'enterrement donc j'aimerais savoir si je suis dans mes droits de payer que ma part donc total divisé par 7 ou si je ne suis pas dans mes droits. Sachant que mes frères et sœur qui ne sont pas solvables toucheront le capital décès. Cordialement merci d'avance.